

Aides familiales : une revalorisation nécessaire !

Le groupe syndical SSP des aides familiales se félicite d'avoir obtenu gain de cause devant la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) et le Conseil d'Etat, qui ont réévalué leur fonction à la hausse, en classe 10. Il s'agit d'une revalorisation conséquente, puisque les aides familiales étaient jusqu'à présent colloquées en classe 7-9 uniquement.

Complexification du métier

Cette revalorisation salariale reconnaît la complexification d'un métier qui devient toujours plus exigeant. La tendance aux hospitalisations réduites et l'entrée toujours plus tardive dans les homes renforcent les besoins de prise en charge globale à domicile. Les aides familiales sont aussi confrontées à un nombre toujours plus important de situations liées à la psychiatrie. Par ailleurs les besoins en matière de soins à domicile augmentent, notamment avec la paupérisation d'une partie de la population. Les situations sont plus difficiles à gérer, avec l'évolution et l'éclatement du tissu familial, de même que la multiplication des situations de crise.

Le fruit d'une longue mobilisation

Cette décision de revaloriser la profession d'aide familiale est le fruit d'un travail important réalisé par le groupe syndical pour que cette profession et son évolution soient enfin reconnues à leur juste valeur.

Dans le cadre de la procédure de réévaluation, nous avons ainsi produit un « document de référence » qui a pour but de présenter au mieux les différentes facettes de la fonction d'aide familiale. Nous avons également organisé des séances de discussion autour des questionnaires qui ont été remplis et envoyés à la Commission d'évaluation des fonctions (CEF). Enfin, le groupe syndical SSP des aides familiales a aussi participé à la séance de validation des questionnaires.

Un exemple pour d'autres professions

Cette décision montre aussi que, pour obtenir la revalorisation d'une profession, l'organisation collective (syndicale) et une mobilisation sur le long terme sont indispensables. Sans cela, la profession d'aide familiale n'aurait certainement pas été revue à la hausse. Un exemple à méditer pour d'autres professions qui estiment ne pas être classées à leur juste valeur !

Contact : Gaétan Zurkinden, secrétaire régional SSP, 079 462 12 83